...ment de l'affection du prince, et qu'il avait toujours dignement rempli.

Quelle de cette révélation, encore mal connue, serait une lettre par laquelle le duc d'Orléans aurait fait connaître quelle est l'orientation qu'il entend donner désormais à la politique de son parti.

Cette lettre aurait été lue au début de la séance par le duc d'Audiffret-Pasquier, et aurait été reçue par des sentiments les plus divers.

Quelque discrétion qu'aient observée le duc d'Audiffret-Pasquier et les vingt ou trente membres du conseil présents à la séance, ce document, dont des fragments circulent dans le monde royaliste, est l'objet de toutes les conversations et de toutes les discussions.

Le dénonciation du duc d'Audiffret-Pasquier sera-t-elle isolée ?

Sera-t-elle suivie ?

Est-ce le commencement d'un schisme ?

Nous le saurons bientôt.

Collision de deux trains en gare de Dreux

Dreux, 14 mai. — Par suite d'une fausse manœuvre d'aiguillage, un terrible tamponnement s'est produit hier, vers une heure du matin, en gare de Dreux, entre trois trains de voyageurs stationnant l'un derrière l'autre.

Le choc a été si violent que neuf voyageurs occupant une des voitures ont été grièvement blessés. Deux surtout ayant été plus gravement atteints, ont été immédiatement transportés à l'hôpital.

On ne désespère pas cependant de les sauver.

Les Scandales

Paris, 14 mai. — M. le procureur général Bertrand vient d'adresser à M. le garde des sceaux le rapport que le ministre de la justice lui avait demandé d'urgence sur l'état de l'instruction des affaires Souligoux, de Souheyran, des Chemins de fer du Sud, de la ferme de l'opium au Tonkin et de la Banque de l'Indo-Chine.

M. Bertrand a rédigé ce rapport d'après les renseignements écrits qui lui ont été fournis par MM. Espinas, de Cosnac, Le Poittevin et Geoffroy, juges d'instruction.

Deux de ces affaires, les affaires Souligoux et de l'opium, se termineraient par une ordonnance de non-lieu.

On annonce, en effet, que M. Geoffroy qui, comme on sait, a remplacé à l'instruction M. Dupuy, juge d'instruction, vient, au sujet de la ferme de l'opium, de rapporter le mandat d'amener qui avait été décerné contre M. de Saint-Mathurin, qu'on supposait en fuite et qui est arrêté à Paris à la suite d'un voyage d'affaires.

L'affaire des Chemins de fer du Sud, aboutira dans quelques mois à des poursuites en cour d'assises, poursuites dans lesquelles plusieurs entrepreneurs seront impliqués.

Enfin, au cas où M. le baron de Soubeyran serait renvoyé en correctionnelle, c'est devant la 9e chambre, présidée par M. Bidault de l'Isle, qu'il comparaîtrait.

Troubles aux courses de Longchamps

Paris, 14 mai. — Cet après-midi, l'Hippodrome de Longchamps a été le théâtre de troubles qui, sans l'intervention de la troupe appelée à fournir le piquet, auraient pu devenir graves.

A l'arrivée de la sixième course, le public, non-seulement de la course, mais encore des tribunes, à qui la course avait paru suspecte commença à crier : à bas les voleurs ! et poussait des huées. Il se porta vers les baraques du pari mutuel pour demander l'annulation de la course. Malgré ces cris, les résultats furent proclamés.

Alors le tumulte dégénéra en bagarre, des coups furent échangés ; l'intervention des gardiens de la paix fut insuffisante, et, pour empêcher la foule d'envahir la piste, il fallut demander du renfort à la compagnie du 12e de ligne qui était de piquet.

Au dernier moment, comme des parieurs paraissaient de reprendre leur argent, par la violence, la sortie des employés du pari mutuel et de la caisse s'est faite avec l'escorte d'environ 50 gardiens.

Bagarres d'étudiants

Paris, 14 mai. — Ce soir vers 5 heures, une bande de 300 jeunes gens, pour la plupart étudiants, se sont répandus du côté des grands boulevards après s'être formés en monôme à la sortie des différents bals de Montmartre, rue de la Chaussée-d'Antin.

Les gardiens de la paix voulurent les disperser et l'un d'eux qui protestait trop vivement fut conduit au commissariat de la rue de Provence où l'on interrogeait par M. Guérin, commissaire de police.

Ses compagnons voulant le faire relâcher se mirent à faire un siège en règle du commissariat allant même jusqu'à essayer d'enfoncer les portes.

Les gardiens de service voulurent les refouler ; une bagarre se produisit au cours de laquelle un agent fut grièvement blessé d'un coup de canne derrière la nuque. La plaie a été recousue par le médecin requis et le blessé reconduit à son domicile.

Quant aux arrestations qui ont été opérées, elles seront maintenues provisoirement, mais les véritables meneurs ont échappé aux recherches.

LES AMOURS TRAGIQUES

Horrible suicide d'une fille-mère

Rouen, 14 mai. — Un nommé Coltin, chef d'équipe sur la ligne de Paris à Dieppe, demeurant au passage à niveau 62, commune de Bonnebec-la-Rosière, avait confié la garde du passage à sa fille aînée Maria, âgée de vingt-deux ans, en remplacement de sa femme, qui avait quitté le domicile conjugal.

Pendant les absences du père, un jeune homme vint voir la jeune fille, la courtisa et la séduisit en lui promettant le mariage.

A quelque temps de là, la sachant enceinte, il l'abandonna. La malheureuse, qui avait caché sa grossesse, accouche clandestinement, dimanche soir sur le talus de la voie ferrée : puis, pendant la tête, elle se précipita sous un train qui passa peu après en délivrant.

Le pauvre père ayant entendu des cris d'appel, alla voir, après le passage du train, qui avait été écrasé et reconnut sa fille à ses vêtements.

Pendant qu'on emportait les restes de la victime on entendit un petit cri plaintif et on trouva le petit nouveau-né enveloppé dans un jupon.

Ce drame de l'amour cause une profonde émotion dans la contrée.

Dieu et Champagne

Reims, 14 mai. — La deuxième journée de l'Congrès de la jeunesse catholique n'a été marquée par aucun incident.

Ce matin, M. d'Hulst a prononcé un discours dans la Cathédrale de Saint-Rémy.

Dans la matinée, le cardinal Langénieux a reçu les étudiants auxquels il a, avec sa générosité habituelle, distribué la bonne parole.

A six heures et demie a eu lieu un banquet monstre de 1.400 convives sous la présidence de M. Albert de Mun.

Les grands crus ont coulé à flots et le banquet s'est prolongé fort avant dans la nuit. On a chanté au dessert. Notons le refrain si populaire : Esprit saint descendez en nous ! que l'assemblée a repris en chœur avec un succès des plus vifs et des plus caractéristiques.

Nouvelles étrangères

GRÈVE A ROTTERDAM

Rotterdam, 14 mai. — A la suite d'une réunion publique importante, les ouvriers du port ont voté la grève générale.

On affirme que les déchargeurs de Schiedam se sont engagés à ne point prêter leur concours dans le cas où les navires venant de Rotterdam se présenteraient dans leur port.

La troupe et la police gardent les chantiers.

Les charretiers menacent aussi de se mettre en grève.

Un cuirassé est arrivé pour protéger le travail aux environs de la ville.

L'ordre est parfait.

Jack l'éventreur

New-York, 15 mai. — Le 25 avril dernier on a exécuté, à New-York, un nommé Feigenbaum, coupable de l'assassinat d'une femme. A onze heures quinze, le condamné s'est assis dans le fauteuil électrique. A onze heures seize, il fut soumis au courant. A onze heures dix-sept, on retira son cadavre.

C'est à ce moment que l'avocat de Feigenbaum annonce à l'assistance qu'elle venait de voir mourir Jack l'Éventreur. Maintenant que la justice humaine ne saurait plus l'atteindre, lui, son avocat, croyait de son devoir de révéler l'identité de personnalité entre Feigenbaum et l'auteur des crimes imputés à Jack l'Éventreur.

Voici la série de coïncidences qu'il développa pour appuyer son dire :

Ni le vol ni la vengeance n'ont inspiré les meurtres de Londres et du Wisconsin, attribués à Jack. Deux femmes ont été assassinées à Whitechapel ; leurs corps ont été retrouvés portant les mêmes mutilations : la gorge tranchée, la poitrine et le bas-ventre ouverts. Ces faits se sont produits en 1887 et 1888. En 1891, à New-York, dans une chambre d'hôtel, on retrouve un corps de femme assassiné dans les mêmes circonstances que les femmes de Londres. En 1891, le jeune Feigenbaum tue un autre femme mutilée, la gorge coupée, étendue sur le parquet et sa chambre. Le même fait se reproduit dans l'Illinois, en 1893, et enfin, à New-York, en 1895. Cette fois le meurtrier est pris sur le fait, sur la dénonciation du fils de la victime, témoin du meurtre.

Dans ces deux dernières circonstances, deux fois l'auteur avait été aperçu : on le dépeignait comme un homme entre quarante-cinq et cinquante ans d'âge, ayant les apparences d'un marin, allemand de naissance, qui le parlait anglais avec un accent allemand très prononcé.

Or, Feigenbaum a cinquante-deux ans, est Allemand, a été marin jusqu'en 1891, a passé à Londres trois années consécutives de 1887 à 1891. En 1892 il fait un voyage à Brême et à Berlin, en 1894 il se trouve dans l'Illinois, et enfin on le savait à New-York sur le corps d'une femme qu'il est occupé à mutiler.

Les crimes commis à Londres ne sont pas dus à un motif d'argent. Feigenbaum est riche, il a fait son testament dans la prison, affectant quatre-vingt dollars (400 francs) aux frais de son enterrement. La femme assassinée en dernier lieu était dans un état de pauvreté extrême. Ajoutez que toujours Feigenbaum a protesté de son innocence, et qu'à son avocat il l'a plaidait cet étrange moyen : une manie irrésistible le dominait par instants et le poussait, malgré toute résistance de sa part, à s'assouvir dans la mutilation d'une femme.

Accident sur la Tamise

Londres, 14 mai. — Le contre-torpilleur *Fame* en descendant la Tamise en matin pour faire ses essais de machine a heurté un groupe de péniches près du pont de Londres, mais n'a pas d'avaries qu'on dessus de la ligne de flottaison. Le bâtiment a pu continuer ses épreuves et donner la vitesse prévue de trente nœuds et demi.

Epilogue du 1er Mai à Vienne

Vienne, 14 mai. — Les désordres qui ont éclaté le 1er mai à Vienne, au cours des manifestations socialistes, ont eu mercredi leur épilogue judiciaire : quatorze ouvriers ont été condamnés à des peines variant de six semaines de réclusion simple à 2 ans 1/2 de réclusion avec jeûne.

Les Espagnols à Cuba

New-York, 14 mai. — Le sénateur Morgan dépose une résolution conjointe pour le reconnaissance de la qualité de Cuba comme belligérants à la commission des affaires étrangères du Sénat ; il insiste pour que des mesures soient prises. La résolution aura pour effet d'obliger le président Cleveland à agir. La commission a ajourné sa décision à sa prochaine réunion.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

APRÈS TREIZE JOURS DE PENDAISON. — Le nommé Cornelius Cronin qui avait été pendu de rester 13 jours pendu, a été dépendu cette nuit à minuit, la période de 13 jours étant achevée.

Il a déclaré qu'il avait beaucoup souffert pendant cette bizarre expérience, qu'il avait ressenti surtout des crampes d'estomac et que la musique de concert qui avait lieu la pendaison, l'avait beaucoup énervé. Il n'a, paraît-il, pu dormir.

On avait raconté qu'il avait l'intention de se faire enterrer pendant quelque temps encore, mais il ne paraît pas prêt à commencer tout de suite cette tentative qui pourrait lui coûter plus cher que la pendaison. Il va quitter Paris pour se rendre à Marseille, où habitent sa femme et ses enfants.

LA BELGIQUE

Les Funérailles de Volders

Bruxelles, 14 mai. — Les funérailles de Jean Volders ont eu lieu aujourd'hui jeudi au milieu d'une affluence extraordinaire, rappelant les imposantes obsèques faites, le 25 décembre 1890 au sociologue belge César De Paepe dont la dépouille mortelle avait été ramenée de Cannes à Bruxelles.

Dès neuf heures du matin, une foule immense se pressait dans les rues avoisinant la Maison du Peuple. Foule des dimanches et des jours de fête, calme et sincèrement triste. Rien des manifestations bruyantes, tumultueuses souvent, dont elle donne lieu d'ordinaire. Presque du silence, que déchire de loin en loin la voix rauque d'un vendeur de portraits ou de journaux. Les hommes portent à la boutonnière un œillet rouge piqué sur un nœud de crêpe ; les femmes ont de larges brassards de crêpe.

Nous avons peine à nous frayer un passage jusqu'à la Maison du Peuple, dont la façade est drapée d'une immense tenture rouge coupée vers le milieu d'une bande noire. Tout au haut, en lettres blanches : *La Peuple à Jean Volders.*

Depuis huit heures du matin, des théories sans fin, d'hommes, de femmes et d'enfants défilent devant le chapelle ardente. Le cabaret est transformé en un large corridor tendu de noir. Une vingtaine de jeunes filles, en vêtements de deuil, tendent des corbeilles où les cartes se accumulent.

La chapelle ardente est véritablement fort belle. Le catafalque se trouve au fond d'une grande pièce carrée dont l'entrée a été barrée par des palissades, et la clarté des lampes, le rouge cru des roses, nuancent la pièce de teintes étranges, douces et fortes à la fois.

A onze heures, les sociétés qui figureront dans le cortège arrivent drapeaux en tête. Les groupes qui doivent précéder le corbillard se rangent rue de Bavière, les autres rue de la Violette et Grand'Place, de façon à pouvoir faire cause dans le rang dès que le corbillard sera passé.

Toutes les communes du pays ont envoyé des délégués. Gand et Gand, particulièrement nombreux, sont accompagnés par la musique du Vooruit.

A midi sonnant, on ferme les portes de la Maison du Peuple. Une délégation de membres du parti ouvrier se groupent devant la chapelle ardente. Trois discours sont prononcés, le premier par M. Grégoire Serwy, qui retrace la vie de Jean Volders ; le second par M. Bertrand, au nom du journal *le Peuple* ; le troisième par M. Standaert, au nom de la Coopérative de la Maison du Peuple.

Les couronnes, les gerbes, les bouquets, les simples fleurs sont enlevées. Il est impossible de les signaler. Il y en a trop ! Nous en voyons seulement quelques-uns : celui du nom de toutes les villes belges ; et il en est encore venus de France, d'Allemagne, d'Angleterre, de Suisse, de Hollande.

Dehors, la foule s'impatiente, des poussées se produisent presque contre le corbillard. Le corps, porté par seize membres du comité général du Parti ouvrier, sort immédiatement la réduction du *Peuple*. Le deuil est conduit par le père et le frère du défunt. Viennent ensuite, toutes les personnalités socialistes, MM. Picard, Vandervelde, Beats, Bertrand, Dembion, Furnement, etc.

On part enfin. Il est une heure.

Le cortège avance lentement. Quand le corps arrive place de la Vieille-Halle-au-Blé, la musique du Vooruit, massée sur la gauche, entonne une marche funèbre. Tout autour de la place, qui est noire de monde, des véritables grappes humaines se penchent hors des fenêtres. Il y a du monde jusque sur les toits.

Les sénateurs et députés socialistes sont au grand complet ainsi que les membres du conseil général du Parti ouvrier.

Nous remarquons encore dans ce groupe M. Camille Lemonier.

Viennent ensuite les Enfants du Peuple, la Jeunesse socialiste, les ouvriers de fabrique, les groupes d'Anvers, du Brabant, du Hainaut, de Liège, du Limbourg, du Luxembourg, de Namur des Flandres orientale et occidentale, cent-et précédés de l'harmonie du *Vooruit* de Gand.

La plupart des délégations sont d'ailleurs accompagnées d'un sociétés de musique, toutes sont précédées de drapeaux et de cartels cendeuillés.

Les groupes de l'agglomération bruxelloise et les Jeunes Gardes socialistes forment le longtrès long cortège — auquel se sont joints d'autres notabilités politiques et d'autres délégations n'appartenant point à un parti socialiste.

Sur tout son parcours le cortège funèbre a traversé une foule considérable.

Il était plus de trois heures lorsque l'inhumation a eu lieu au cimetière d'Evere où plusieurs discours ont été prononcés.

LA BANDE COURTOIS

Une huitième arrestation

Bruxelles, 14 mai. — M. l'officier de police Ves, a arrêté dimanche, à 7 h. 1/2 du matin, rue de la Senne, 102, le nommé Léon Corbu, dit Dubois, François d'origine, habitant à cette adresse avec sa maîtresse, qui y tient un cabaret.

Léon Corbu avait de fréquentes relations avec Alexandre Courtois, Restiaux et Devos. Il empruntait souvent de l'argent à ce dernier.

Une volumineuse correspondance a été saisie chez lui. On a trouvé notamment une carte postale datée de Bruxelles, 29 avril, et signée L. Vandenhout. L'écriture ressemble beaucoup celle de Courtois. La carte dit en substance ceci :

« Les poneys sont arrivés, la marchandise est bonne, mais chère. J'ai essayé de vendre pour 2.500 fr. les 5 poneys ; je n'y ai pas réussi. Débarquant à la gare du Nord, je n'ai pas le temps de faire une boule ; je ferai tout nécessaire préviens-moi, je viendrai lundi. »

Il n'est pas impossible que cette carte contenait des indications relativement à la négociation des titres, représentés conventionnellement par des poneys. Le lundi qui suivit l'envoi de la carte, Alexandre Courtois était arrêté.

Corbu a été amené à 10 heures au palais de justice.

Interrogé au sujet de la carte-postale dont nous venons de parler, Corbu a dit que l'expéditeur, M. L. Vandenhout, habitait Gembloux. Cette allégation va être vérifiée.

M. Wellens a mis sous mandat d'arrêt Léon Corbu qui a été écroué à 1 heure 1/2 de l'après-midi à la prison Saint-Gilles.

Un manuscrit compromettant

Dans la perquisition faite chez Courtois on a trouvé une pièce établissant d'une façon irréfutable la complicité du chef de l'ex-officier de police à l'assassinat de Mme Herry.

C'est une carte commerciale de Restiaux, au verso de laquelle se trouvent des notes hiéroglyphiques, de deux pages. Il arrachait la langue et lui brisait quatre dents.

La dame Mangot perdit alors connaissance et ce qui s'ensuivit ne peut guère que conjecturer. L'assassin, croyant l'avoir tuée, fut si épouvanté de son crime ou bien eut-il peur de quelque bruit du dehors? Quand la dame revint à elle, elle put, avec un effort prodigieux, se lever de 10 centimètres, descendre de son lit et aller fermer la porte de la rue, par où l'assassin était sorti. Plus tard, vers 11 heures 45, des voisins virent le chien dans la rue et cela leur donna l'éveil. Ils pénétrèrent auprès de la dame Mangot et lui portèrent secours.

Le jour venu, la justice commençait son enquête, lorsque deux individus, qui venaient assez souvent chez la veuve Mangot (l'un d'eux y travaillait), vinrent déclarer spontanément qu'ils avaient trouvé quelque chose d'intéressant.

Ils furent confrontés avec la victime, qui ne pouvait s'expliquer que par signes. Elle fit comprendre que ce n'était pas le plus grand quand à l'autre, elle ne savait qu'en penser. Dans la journée, quand elle commença à s'exprimer, tant bien que mal, elle déclara n'avoir pu reconnaître, la nuit, dans l'entreprise de l'agression en plein sommeil, l'auteur du crime.

Le plus petit des deux fut néanmoins arrêté.

C'est un nommé Cornet Joseph, âgé de 21 ans, domestique de profession quelques mois à Monitidier, après avoir été vacher à Belle-Assise, où il jouait un rôle assez louche au sujet d'un vol de moutons.

Originaire de Cambrai, cet individu a déjà un casier judiciaire assez chargé, et il a fait 13 mois de prison à Loos.

Le reste du manuscrit n'a pu encore être expliqué à l'heure présente.

B.-J. Malfroidt, rue du Canon, 32.

On a dépeuvert qu'un sieur Bernard-Jacques Malfroidt, cabaretier, habitait rue du Canon, 32. Mais c'est un parfait honnête homme, qu'on ne peut soupçonner d'être affilié à la bande. Il est probable que celle-ci voulait tout simplement tenter un « coup » chez lui.

Rue du Chauffoir, 53.

Large du Chauffoir n'existe pas dans l'agglomération bruxelloise. A Anvers et à Liège non plus.

25. 93. Deux chiffres qu'on ne comprend pas. Notons seulement que le 25 avril est la date du crime.

A l'ardoisier. Ce doit être l'enseigne d'un établissement. Celui-ci est, en tout cas, introuvable à Bruxelles.

Nous nous sommes rendu hier, chez M. Malfroidt, rue du Canon, pour y recueillir des renseignements.

De ceux-ci il résulte que Restiaux, dit *Mic-Mac*, est venu l'hiver dernier placer les appareils à gaz chez M. Malfroidt. Il avait été recommandé par un client de la maison qu'on désigne sous le sobriquet du *l'Illinois*, un apprêteur de cadres.

M. Malfroidt avait manifesté l'intention de faire placer le gaz, l'apprêteur dit un jour qu'il amènerait un confrère ouvrier. Et il amena Restiaux. Peu de temps après, Restiaux vint dans le cabaret de M. Malfroidt en compagnie d'Alexandre Courtois.

Restiaux, plaça le gaz. Et depuis, il ne cessa plus d'être le client de la maison.

Il y a donc bien lieu de supposer que la bande méditait un vol chez M. Malfroidt.

L'adresse — incomplète — de celui-ci est apportée par Restiaux au verso de sa carte chez Courtois. Celui-ci garde le document et y inscrit de sa main d'autres notes, concernant diverses autres expéditions à faire, notamment celle de la rue de l'Arbre Bénit. Ainsi s'explique la différence dans les écritures.

UN DRAME ATROCE

à Montdidier

Dimanche dernier, vers dix heures et demie du soir, pendant que toute la ville de Montdidier était au feu d'artifice qui couronnait les fêtes de mai, un drame atroce s'accomplissait dans une maison de la rue du Faubourg de Paris, l'avant dernière à gauche, près du passage à niveau du chemin de fer, dont elle est séparée par une maison inhabitée.

Une demoiselle Mme veuve Mangot née Célina Dumont, propriétaire âgée de 64 ans, qui s'était couchée vers huit heures et demie, en prenant soin de fermer à clef sa porte sur la rue, mais en laissant close au hoquet seulement celle qui donne sur la cour.

Or, deux heures après environ, dit le *Propagateur*, un misérable qui avait escaladé le mur donnant sur la voie ferrée, pénétrait par cette porte intérieure dans la maison de la dame Mangot, qui dormait du sommeil du juste, ainsi que son chien couché sous l'édredon. L'inconnu, sans avoir donné l'éveil à l'animal, pourtant assez hargneux, monta sur le lit, saisissant la malheureuse femme à la gorge et cherchait à l'étrangler.

Pesant ses genoux sur le corps de sa victime, avec une sauvagerie inouïe, il lui arrachait la langue et lui brisait quatre dents.

La dame Mangot perdit alors connaissance et ce qui s'ensuivit ne peut guère que conjecturer. L'assassin, croyant l'avoir tuée, fut si épouvanté de son crime ou bien eut-il peur de quelque bruit du dehors? Quand la dame revint à elle, elle put, avec un effort prodigieux, de 10 centimètres, descendre de son lit et aller fermer la porte de la rue, par où l'assassin était sorti. Plus tard, vers 11 heures 45, des voisins virent le chien dans la rue et cela leur donna l'éveil. Ils pénétrèrent auprès de la dame Mangot et lui portèrent secours.

Le jour venu, la justice commençait son enquête, lorsque deux individus, qui venaient assez souvent chez la veuve Mangot (l'un d'eux y travaillait), vinrent déclarer spontanément qu'ils avaient trouvé quelque chose d'intéressant.

Ils furent confrontés avec la victime, qui ne pouvait s'expliquer que par signes. Elle fit comprendre que ce n'était pas le plus grand quand à l'autre, elle ne savait qu'en penser. Dans la journée, quand elle commença à s'exprimer, tant bien que mal, elle déclara n'avoir pu reconnaître, la nuit, dans l'entreprise de l'agression en plein sommeil, l'auteur du crime.

Le plus petit des deux fut néanmoins arrêté.

C'est un nommé Cornet Joseph, âgé de 21 ans, domestique de profession quelques mois à Monitidier, après avoir été vacher à Belle-Assise, où il joua un rôle assez louche au sujet d'un vol de moutons.

Originaire de Cambrai, cet individu a déjà un casier judiciaire assez chargé, et il a fait 13 mois de prison à Loos.

Dernière Heure

La catastrophe d'Adélia

Condoléances de Guillaume

Paris, 14 mai. — L'empereur d'Allemagne a fait donner l'ordre à l'attaché militaire près l'ambassade d'Allemagne, de se rendre auprès de M. le Président de la République pour lui exprimer ses condoléances au sujet de l'accident d'Adélia.

M. le lieutenant-colonel Schwartz-Koppen s'est acquitté de cette mission.

Le Président de la République a transmis ses remerciements à l'ambassade.

Condoléances du Czar

L'empereur de Russie a adressé au Président de la République le télégramme suivant :

Veuillez agréer l'expression de mes vifs et sympathiques regrets pour la catastrophe d'Adélia et mes sincères condoléances pour nos braves frères d'armes, officiers et soldats, tombés victimes de leur devoir.

Signé NICOLAS II.

M. le Président de la République a répondu : Je prie Votre Majesté d'agréer mes vifs remerciements pour le témoignage d'affection et de sympathie qu'elle a bien voulu donner à l'armée française dans la douloureuse circonstance de l'accident d'Adélia.

Signé Félix FAURE.

Au Vélodrome Buffalo

Paris, 14 mai. — L'assemblée et le nombreuse aujourd'hui au vélodrome Buffalo.

Malgré l'absence de Jacquelin dans la course scratch, la réunion n'a pas manqué d'intérêt.

Prix du Bois. — 2.000m. Scratch, 1re Série ; 1er, M. Farman ; 2e, Fras, 3'33" 2/5.

2e Série. — 1er Piette. 2e. Thibaudin, 3 min. 8 sec. 4/5.

3e Série. 1er Derneaucourt, 2e H. Farman, 3 min. 59 sec. 2/5.

Finale. — 1er Derneaucourt, 2e M. Farman. 3e Piette, 4 m. 23 s. 1/5.

Vient ensuite la course de primes 6.000 mètres, réservée aux coureurs de la 2e série.

1re prime. Gras ; 2e, Bocquillon ; 3e, Maurice ; 4e, Thibaudin.

Prime finale. — 1er, Thibaudin ; 2e, Prémont.

Le départ pour la course de 50 kilomètres a eu lieu à 3 heures 40.

Tom Linton, Lesna et Champion ne se mettent pas en ligne dès le coup de pistolet.

Cisse prend la tête suivi de Lartigue. Au 3e kilomètre Collomb, Soibud et Grosjean sont doublés.

Les 40 kilomètres sont faits par Cissac en 42 min. 48 sec. 3/5. Lartigue est doublé au 44e kilomètre.

Les 20 kilomètres sont faits en 26 min. 6 sec. 4/5. Les 30, en 39 min. 21 s. 4/5.

Lartigue est doublé une seconde fois au 36e kilomètre.

Les 40 kilomètres sont faits en 52 m. 2 s.

Dans l'heure, 41 kil. 984 m.

Les 50 kil. sont couverts par Cissac en 1 h. 7 m. 8 sec. 4/5, 2e Lartigue, 3e Soibud, 4e Grosjean.

Le choléra à Alexandrie

Londres, 15 mai. — Un télégramme du Caire annonce que par suite du choléra, le gouvernement a fait fermer toutes les écoles. On est très inquiet à Alexandrie.

Chronique Régionale

Nominations officielles

Armée. — *Artillerie.* — M. Maniaut, capitaine en 2e, adjoint à la direction de Reims, a été affecté à l'atelier de construction de Douai.

L'ARTILLERIE A CALAIS

Le 45e régiment d'artillerie quitera Douai demain vendredi pour aller à Calais exécuter ses écoles à feu annuelles. Pour la route le régiment sera divisé en deux colonnes.

La 1re colonne, comprenant les 6 premières batteries, passera par Arras, où elle séjournera le 15 mai ; St-Pol, le 16 ; Fruges, le 17 ; Desvres, le 18 ; Marquise, le 19 et arrivera à Calais le 21. La musique de l'artillerie fera la route avec cette colonne.

La 2e colonne comprenant les six autres batteries passera par Douai, Douai, Bapaume, Arras, Saint-Omer, Audruick, Calais. Elle sera accompagnée d'une fanfare régimentaire composée de 18 musiciens.

Le 27e quittera Douai vers le 10 juin pour aller remplacer le 15e à Calais. Cet régiment rentrera à Douai avec la musique de l'école vers le 17 juillet.

Chronique Locale

ROUBAIX

Vélodrome Roubaisien

Une excellente mesure vient d'être décidée par l'Administration du Vélodrome Roubaisien. Désormais, pour les jours de grandes fêtes, les heures auxquelles auront lieu les départs des principales épreuves seront fixées exactement.

Ainsi, en ce qui concerne la réunion de dimanche prochain, les séries de la course Juniors commenceront à trois heures 1/2 et la finale sera courue avant 4 heures.

A 4 heures aura lieu le départ de la grande course de 50 kilomètres qui sera terminée à 5 heures environ.

A 5 heures 1/2, les 12 triplettes, les 4 quadruplettes et la quintuplette, divisées en séries, se disputeront les épreuves réservées aux machines à places multiples ayant entraîné dans les 50 kilomètres.

L'administration du V. R. a pris aussi une autre mesure : à partir de dimanche les places

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 48

LE TOURBILLON

PAR

Jules de Gastyne

Alors elle se rappela la singulière attitude du sous-chef depuis quelque temps... l'isolement dans lequel il se confinait... les regards qu'il jetait quelquefois sur elle à la dérobée, regards où il semblait y avoir de la rancune et reproches. Elle croyait qu'il lui gardait rancune de s'être mariée de l'avoir abandonnée... Et c'était cela ! cela !

Au lieu d'en vouloir à l'infortuné vieillard, elle le plaignait.

— Comme il a dû souffrir ! murmura-t-elle.

— Ainsi, fit le juge, vous protestez contre cette nouvelle accusation ?

— Mais contre toutes, fit vivement la jeune femme. Jamais de pareilles pensées...

— Elle demanda :

— Mon mari est en doute ou m'accuse ?

— Je l'ignore, madame. Je n'ai pas pu l'interroger. Son état...

— Son état ? fit Berthe, qui avait pâli.

— Il a été, dit le juge, vous ne savez pas... Votre mari a été battu.

Berthe poussa un cri.

— Il est blessé ?

— Oui, madame.

— Gravement ?

— Assez gravement.

— Et il va mourir ?

— Oh ! on espère encore le sauver.

— Un espoir ! murmura Trézille avec amertume.

Elle se tordit les mains, en proie à une effrayante douleur.

Tout disparaissait devant cette nouvelle souffrance.

— Il va mourir, reprit-elle. Mourir peut-être en me maudissant.

Elle eut, dans son sorte de folie :

— Je veux le voir ! je veux lui expliquer.

Elle se jeta à terre, aux genoux du juge d'instruction.

— Vous me permettrez, n'est ce pas, monsieur de le voir.

— Malheureusement, dit le magistrat.

Berthe se releva avec un cri :

— Vous ne voulez pas ?

— Il me sera difficile... murmura le juge.

— Je ne pourrai pas le voir ?... Et il mourra croyant...

La jeune femme paraissait si désespérée que le magistrat en eut pitié.

— Madame, je vous en supplie, dit-il, devenu très doux, ne vous laissez pas aller à un pareil danger sans doute. Et quand vous aurez pu démontrer l'inanité des accusations qui pèsent sur vous...

— Et comment, s'écria la malheureuse, pourrais-je me justifier, quand mon père lui-même me croit coupable ? Je ne puis que crier : je n'ai rien fait, je suis innocente. Et si on ne me croit pas, ajouta Berthe en sanglotant.

— Ne vous désespérez pas ainsi madame, dit le juge d'instruction de plus en plus ému de l'expression de cette douleur si vraie, si naïve... Il vous sera facile, sans doute, de démontrer votre innocence... Dans une heure peut-être vous serez libre. Vous pourrez voir votre mari...

— Et lui, ne refusera-t-il pas de me voir ?

Non, mais doute, quand il saura...

— Mais, dit Berthe, qu'est-ce, Grand'Maison, à expliquer les causes du noir complot tramé contre elle, qui a pu faire tout cela, essayer de me perdre dans l'esprit de mon mari, de mon père ? A qui ai-je fait du mal ?

— Une vengeance peut-être, dit le juge d'instruction qui commençait à être convaincu de la sincérité de Berthe.

— Une vengeance. De qui ?

— C'est ce que nous chercherons. C'est notre devoir de le chercher. Une jalousie de femme.

Berthe chercha dans son esprit.

Jamais Paul n'avait fait allusion. Elle n'avait rien surpris dans sa conduite pouvant faire croire qu'il eut un amour. Elle ne l'aimait ni avant ni après cette lettre de la dernière à le savoir.

— Vous ne voyez pas ? demanda le magistrat. Vous ne soupçonnez personne ?

— Personne, monsieur.

— Je vais toujours vous lire, dit le juge d'instruction, la déposition de votre père. Cela vous mettra au courant des faits qui vous sont reprochés, faits si graves, paraissant si vrais, que votre père lui-même a pu s'y laisser prendre, à plus forte raison des magistrats comme nous, prudents scéptiques par métier.

Il prit sur son bureau la déposition de M. Rigaux et la lit lentement, en détachant toutes les accusations formulées contre l'inculpée.

VI

Berthe avait écouté la lecture de la déposition debout pâre avec une stupeur hagarde. Elle devinait tout ce que le malheureux avait dû souffrir ! Il y avait longtemps qu'il cachait dans son âme, qu'il portait en lui cet horrible secret. Elle comprenait son attitude envers elle dans les derniers temps, quand il n'osait pas lever les yeux sur elle et qu'il avait l'air de la fuir.

— Mais pourquoi, gémit-elle, ne m'a-t-il rien dit ? D'un mot j'aurais dissipé ses soupçons, moi. Me croire coupable, empoisonneuse, mon père !... Mais c'est horrible ça, Monsieur, c'est horrible ! s'écria la jeune femme en se tordant les mains.

Puis elle reprit :

— Et je suis là, en prison, et mon mari se meurt loin de moi, me croyant coupable, lui, de l'avoir trompé. Et je suis innocente, innocente, je vous le jure, de tout ce qu'on me reproche. N'est-ce pas épouvantable ?

Et Mme Trézille se laissait tomber sur un siège, accablée, le visage inondé de larmes, la poitrine déchirée de sanglots profonds.

Jamais situation n'avait peut-être été en effet plus terrible et plus douloureuse que celle de cette malheureuse jeune femme, injustement accusée par tous ceux qui l'aimaient, tous ceux qui lui étaient chers, son père et son mari.

— Et Mme Trézille, dit le juge, est malade...

Le juge d'instruction ne savait plus que penser et que croire. L'attitude était si peu celle d'une criminelle qu'il ne doutait presque plus de son innocence.

Et cependant les charges qui pesaient sur Berthe étaient accablantes... Si tout cela était faux, qui donc était coupable ?... Qui avait été, fondé pour perdre cette jeune femme tout ce édifice d'infamies ?... Il y avait là un complot dont la connaissance seule avait quelque chose d'infernal et le magistrat hésitait à croire. C'était bien romanesque.

Il demanda à l'inculpée :

— Vous ne vous connaissez pas d'ennemi, d'ennemi capable ?...

— D'une aussi noire trahison ? — Oh ! non, Monsieur, dit aussitôt Berthe, qui, en effet, ne voyait personne... était à cent lieues de soupçonner Micheline...

— Pourtant, dit le juge rêveur, si vous êtes innocente, quelqu'un a agi, et agi pour vous perdre... Il y a un fait, M. Trézille est mort empoisonné. On a fait l'autopsie du cadavre. Il n'y a pas de doute à avoir là-dessus. Qui a commis ce crime ? Qui avait intérêt à le commettre ?

Berthe répondit :

— Je ne sais pas, monsieur.

— Parmi les autres parents, les personnes qui entouraient M. Trézille, vous ne voyez pas qui aurait pu ?...

— Non, monsieur, répondit Mme Trézille, je ne vois pas.

Quels étaient les autres parents de M. Trézille ?

— Il avait un petit neveu qui était au collège puis Micheline, une cousine.

— Quelle est cette Micheline ?

— Oh ! monsieur, une bonne, une bonne, sainte fille, qui vit isolée, incapable même d'une mauvaise pensée...C'est elle qui a soigné mon oncle.

— Parmi les domestiques ?

— Je ne sais pas... Mais... dit la malheureuse femme, la tête perdue.

— Vous êtes bien, demanda le juge d'instruction, avec cette cousine Mlle Micheline ?

— Très bien, monsieur.

— Elle n'a pas de motif de vous en vouloir ?

— Pas que je sache... puis, je vous le répète, monsieur, elle est incapable...

— M. Trézille est mort empoisonné, résumat-il... Une lettre anonyme arrivée à la préfecture, vous désignant comme l'auteur de ce crime avant même que le crime ne soit connu. Le moribond vous a accusée, devant votre père, de le tuer. Et il est mort quelques heures après... Et votre père en a été accusé, accusation puisqu'il a presque cessé de vous voir.

Berthe murmura :

— Mon père !

— Plus tard, on a vu le petit Edgard dépérir comme son oncle, et votre père, pour le soustraire à une mort affreuse...

L'inculpée se couvrit le visage de ses mains.

— Oh ! c'est affreux, cela ! Mon père a eu cette idée ! Tout ce qui m'arrivera maintenant n'est rien en comparaison de cela ! Mon père me croit coupable, et de quels crimes !

La malheureuse paraissait épouvantée, aliénée.

— Mais, s'écria-t-elle, il a donc tout oublié ? Et ce que je suis ? Et l'affection que j'ai pour lui, qui seule m'aurait empêché de lui causer cette douleur de voir un fils coupable ? Il ne m'